

11 mai 2018

Règles de bon voisinage

*Prévenez les conditions inesthétiques et dangereuses
en prenant soin de votre propriété*

BRAMPTON, ON – Avec le retour du beau temps, la Ville veut s'assurer que les résidents entretiennent leur quartier.

Voici quelques règles de bon voisinage. Prévenez les conditions inesthétiques et dangereuses en prenant soin de votre propriété. Voici quelques conseils sur la façon de la garder en très bon état ce printemps et cet été :

Arbres

Les arbres et les haies sur votre propriété devraient être taillés pour en éviter la croissance excessive qui pourrait affecter la sécurité et empêcher les gens de marcher sur le trottoir.

Le règlement municipal sur la préservation des arbres protège les arbres sur les propriétés privées. Avant d'enlever un arbre de votre propriété, ou si vous avez des inquiétudes à propos d'un arbre sur la propriété de la ville, comme sur un boulevard ou dans un parc (Parks Maintenance and Forestry), communiquez avec le service de maintenance des parcs et de foresterie en composant le 311.

Herbe et mauvaises herbes

L'herbe longue est inesthétique et peut attirer les rongeurs. Gardez votre herbe coupée à une longueur 20 cm (8 pouces) ou moins. Si vous ne le faites pas, la Ville peut donner un ordre de mise en conformité vous ordonnant de couper votre herbe longue et les mauvaises herbes. La Ville procédera à une nouvelle inspection et, si l'herbe ou les mauvaises herbes ne sont pas encore coupées, elle fera en sorte qu'un entrepreneur les coupe, en facturant le coût au propriétaire. Ce coût, ainsi que des frais administratifs, sera ajouté directement aux taxes foncières d'un propriétaire.

Pour combattre les mauvaises herbes sans pesticides, tondez votre pelouse plus souvent pour réduire la capacité des mauvaises herbes à répandre leurs graines, augmentez la fertilisation et l'aération, recouvrez votre jardin et vos arbustes de paillis et retirez les mauvaises herbes à la main au besoin.

Eau stagnante

L'eau s'accumule souvent dans les jouets pour enfants et les pataugeoires, les seaux, les pneus et sur les couvertures des piscines. C'est ce qu'on appelle l'eau stagnante, et elle devrait être retirée de votre propriété. L'eau stagnante est un lieu de reproduction pour les moustiques et constitue souvent un risque d'accident.

Maintenance de l'accotement

L'accotement est la partie d'une propriété résidentielle la plus proche de la route. Bien que ce terrain appartienne à la Ville, en vertu du règlement municipal sur les accotements, il est de la responsabilité du propriétaire de le maintenir. Cela inclut, mais n'est pas limité à :

- tondre la pelouse;
- retirer les déchets, les débris, les déchets animaux et les choses sur lesquelles on peut trébucher.

Détritus

L'entreposage d'objets endommagés ou partiellement travaillés ou de débris sur votre propriété n'affecte pas seulement l'apparence de votre propriété et de votre quartier, mais peut être un danger pour la santé et la sécurité. N'entrez pas de pièces de véhicule, de meubles et d'appareils mis au rebut, de matériaux de construction, de déchets d'animaux ni d'autres débris sur votre propriété.

Si votre propriété n'est pas exempte de débris, la Ville peut donner un ordre de mise en conformité exigeant qu'ils soient enlevés. La Ville procédera à une nouvelle inspection et, si la commande n'a pas été exécutée, pourra faire en sorte qu'un entrepreneur enlève les débris, en facturant le coût au propriétaire conformément au Règlement administratif sur l'entretien minimum (normes de la propriété) et aux règlements sur les déchets et les ordures. Ce coût ainsi que des frais administratifs seront ajoutés directement aux taxes foncières d'un propriétaire.

Les règlements municipaux aident à maintenir la qualité de notre ville, et chaque résident de Brampton a un rôle à jouer pour faire respecter ces normes. Faites votre part pour contribuer au mieux-être de Brampton; connaissez vos responsabilités et suivez les règlements municipaux pour vous assurer que tout le monde puisse profiter d'une ville propre et sûre.

Pour de plus amples renseignements sur les normes de propriété, visitez le www.brampton.ca/bylaws

-30-

Brampton voit encore plus grand. Notre organisation est prête pour l'avenir et sa vision est bien ciblée. Nous savons que la croissance, la jeunesse et la diversité de notre communauté nous donnent un avantage unique. Nous sommes situés au centre du super corridor d'innovation canadien, nous encourageons les investissements et faisons croître notre succès sur le plan international. Nous développons des centres urbains dynamiques qui suscitent les opportunités et instaillent de la fierté chez les gens qui vivent et travaillent ici. Nous faisons progresser Brampton pour qu'elle devienne une ville branchée, novatrice, inclusive et audacieuse. Suivez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#). Pour en savoir plus, visitez le www.brampton.ca.

CONTACT MÉDIA

Natalie Stogdill
Coordonnatrice média
Ville de Brampton
905 874-3654 | natalie.stogdill@brampton.ca